

ADHESION A L'IRHYS - MEDECIN

Objectifs de l'IRHyS :

- Permettre un enseignement de haut niveau en matière d'hypnose médicale et thérapeutique pour les médecins, les psychologues et psychologues-psychothérapeutes, en assurant, en Suisse romande, l'organisation des formations officielles de la Société Médicale Suisse d'Hypnose (SMSH) et de la Société d'Hypnose clinique Suisse (SHypS).
- Ouvrir des possibilités d'initiation et de formation à l'usage de certaines techniques hypnotiques pour les personnes qui exercent des professions paramédicales et socio-pédagogiques.
- Offrir la possibilité au public romand de se familiariser avec la pratique de l'autohypnose.
- Permettre aux professionnels de la santé de disposer en Suisse romande d'un centre officiel d'expertise en matière d'hypnose médicale et psycho-thérapeutique.
- Permettre aux professionnels de la presse et des médias de disposer d'un centre d'information et d'orientation spécifique au domaine de l'hypnose en Suisse romande.
- Permettre au public et aux usagers des soins d'obtenir des informations spécifiques et professionnelles sur les limites et les indications de l'hypnose thérapeutique ainsi que sur les critères de fiabilité des praticiens qui en font usage.

Qui peut adhérer à l'IRHyS :

Ce sont essentiellement les personnes pratiquant l'hypnose et exerçant des professions de soin ou socio-pédagogiques qui sont concernées par l'adhésion à l'IRHyS, mais également toutes les personnes qui souhaitent soutenir le développement de l'hypnose thérapeutique en Suisse romande.

Prestations pour les adhérents :

- Accès aux informations concernant le réseau officiel de formation et de supervision en hypnose médicale et thérapeutique en Suisse.
- Tarifs préférentiels aux programmes organisés ou coordonnés par l'IRHyS.
- Tenue du dossier contenant le curriculum de formation, production des attestations de formation de base et continue, et (re)certification.
- Conseils et orientation individualisés en matière de formation en hypnose.
- Accès au réseau d'information interne de l'IRHyS.
- Pour les médecins membres FMH et médecins-dentistes membres SSO, adhésion automatique à la SMSH représentée officiellement en Suisse romande par l'IRHyS.
- Selon les statuts de la SMSH, peut devenir membre de la SMSH, tout membre ordinaire de la FMH et de la SSO, ainsi que les médecins et médecins-dentistes pratiquant à l'étranger et disposant d'une formation équivalente, ceux-ci peuvent être admis comme membres extraordinaires, à condition qu'ils soient membres d'une société étrangère correspondante.

Cotisation annuelle :

Médecins et médecins-dentistes (adhésion SMSH comprise) : CHF 300.-

Renseignements : Fondation IRHyS, Tél. : 024 4711762, Portable : 079 3834891.

Prière de remplir et signer le bulletin d'adhésion ci-dessous et de le faire parvenir par fax, mail ou à l'adresse :

Institut Romand d'Hypnose Suisse
Rue du Châble-Bet 41
1920 Martigny

www.irhys.ch

info@irhys.ch

**Bulletin d'adhésion pour médecins et médecins-dentistes
à l'Institut Romand d'Hypnose Suisse – IRHyS
et à la Société Médicale Suisse d'Hypnose - SMSH**

| | |
|--|---|
| Nom : | Prénom : |
| Date de naissance complète : | Profession : |
| Titre académique : | Titre(s) de spécialiste FMH : |
| Examen fédéral - date et lieu : | Expérience en hypnose ou domaine apparenté : |
| Type de certification en hypnose : | Date et lieu d'obtention : |
| Déjà membre : <input type="checkbox"/> SMSH <input type="checkbox"/> SHypS | Membre : <input type="checkbox"/> FMH <input type="checkbox"/> ASMAC <input type="checkbox"/> SSO N° d'affiliation : |
| Membre d'une société correspondante? Laquelle ? : | |
| Affiliation à la FMH, SSO ou société correspondante nécessaire pour devenir membre de la SMSH | |

Adresse privée :

Rue et N° : _____

NPA : _____ Localité : _____

Tél. : _____ Portable : _____ E-mail : _____

Adresse professionnelle :

Rue et N° : _____

NPA : _____ Localité : _____

Tél. : _____ Portable : _____ E-mail : _____

Envoi du courrier : adresse privée adresse professionnelle

2 parrains (obligatoires) : _____

Je déclare ne pratiquer l'hypnose clinique que dans le domaine de compétence défini par mon statut professionnel.

Cotisation annuelle pour les médecins et médecins-dentistes (adhésion SMSH comprise) : CHF 300.-

Date : _____ Signature : _____

La candidature des membres FMH et SSO est portée à la connaissance des membres du comité de la SMSH. Si aucune opposition n'est formulée par l'un d'entre eux dans les trois semaines qui suivent, la candidature est automatiquement acceptée. La facture pour le montant de la cotisation annuelle de CHF 300.- vous sera envoyée par courrier ainsi que la confirmation de votre appartenance à la SMSH. Les non-membres FMH ou SSO sont soumis, par le comité, à l'assemblée générale de la SMSH qui se tient chaque année au mois de novembre. Votre adhésion est renouvelée automatiquement chaque année. Si vous ne souhaitez plus adhérer, vous êtes prié de le notifier par écrit avant la fin de l'année en cours.

Bulletin à retourner par fax, mail ou à l'adresse suivante :

| | |
|--|---|
| Institut Romand d'Hypnose Suisse Rue Châble-Bet 41 1920 Martigny www.irhys.ch | Tél./Fax : +41 (0) 24 4711762 Fax : +41 (0) 24 4715646 Portable : +41 (0) 79 3834891 info@irhys.ch |
|--|---|